

Cimetière. Le point sur la restructuration

Publié le 31 octobre 2016 à 00h00



« La dispersion des cendres sera gratuite et réservée aux personnes qui résidaient dans la commune ou qui y sont décédées », indiquent les élus qui rappellent que le jardin du souvenir a été entièrement réalisé par des agents communaux : « On peut saluer leur grand professionnalisme et leur esprit de service public ».

Information en ligne, recherche d'emplacements disponibles entre les tombes, création d'un jardin du souvenir... Le cimetière connaît actuellement une petite révolution.

Il y a un an, la commune s'attelait à restructurer son cimetière. « Il s'agissait d'éviter la construction d'un nouveau cimetière, ce qui aurait coûté entre 300.000 € et 400.000 € à la collectivité, mais aussi de mettre l'actuel aux normes tout en respectant l'environnement », rappellent les élus.

Un site Internet dédié

En premier lieu, un travail d'information a été mené. Un site Internet dédié (www.gescime.com/lesneven-cimetiere-29260.html) permet aux familles de connaître, en temps réel, les concessions existantes. Celles dont la concession arrive à échéance dans l'année sont désormais prévenues par courrier. Mais, il n'est pas toujours possible de trouver un ayant droit. « Sans réponse, nous apposons une étiquette orange pour demander à la famille de prendre contact avec nous ». Au bout de deux ans, elle devient jaune pour indiquer que la collectivité va récupérer la concession. « Il a été procédé à l'enlèvement de 38 concessions en avril ; l'an prochain, il y en aura 27 ». Parallèlement, une démarche de récupération de tombes perpétuelles a été initiée. « Longue (trois ans) et complexe, cette procédure concerne des tombes qui présentent un intérêt historique ou architectural ou qui menacent de tomber en ruine. Elle ne prendra forme qu'en 2019. Nous estimons que quinze emplacements pourront être récupérés chaque année ».

40 nouveaux emplacements

À ceci s'est rajoutée la recherche d'emplacements disponibles entre les tombes. « De nombreux espaces vides ont été repérés et cartographiés, ce qui a permis la création de 40 nouveaux emplacements ». La collectivité a, par ailleurs, procédé à la mise en place d'équipements permettant de répondre aux nouveaux rites funéraires, à commencer par la crémation. « Dix cavurnes ont été installées. Il s'agit de petits caveaux destinés à accueillir un maximum de quatre urnes ». Et le jardin du souvenir est en passe d'être terminé. « Réalisé en interne par les services techniques, il se compose d'un puits de dispersion ainsi que d'un espace de recueillement où sept stèles permettront aux familles qui le souhaitent d'apposer une plaque ».

Des couverts végétaux

Enfin, cette restructuration comporte un volet environnemental dans le cadre de l'engagement à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, avant leur interdiction pure et simple. Des solutions de couverts végétaux sont ainsi testées. « En 2017, les deux côtés d'une des allées principales seront recouverts de gazon à pousse lente ».